

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.

Etait excusée : Mme PAVION Stéphanie.

Etait absent : M. DOISNEAU Mickaël.

Madame ROULEAU Catherine a été nommée secrétaire de séance.

1-Adhésion 2016 au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE de Maine et Loire, en 2016, pour un montant de 63.60€ (soit 0.10€ par habitant).

2-ALSH Le Bois Enchanté : convention entre les communes de St Georges sur Loire et de Villemoisian

N'ayant pas reçu à ce jour les éléments, le conseil municipal décide de reporter ce sujet à un prochain ordre du jour.

3-Avancement de grade d'un agent

Un agent à temps complet, classé actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe remplit les conditions pour évoluer au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer ce poste au 01/04/2016.

4-Aménagement sécuritaire de traverse-RD 102-Entrée Est-Rue des Templiers

*****Dossier de consultation des entreprises (DCE) :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le DCE du projet d'aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération Rue des Templiers (RD 102 - côté Entrée Est de l'agglomération).

*****Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2016) :**

Le projet d'aménagement sécuritaire de la traverse –RD 102-Entrée Est-Rue des Templiers peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, dans le cadre des opérations de « sécurité et d'accessibilité ». Le taux de financement est fixé à 45%.

Le conseil municipal décide de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2016.

Les objectifs du projet sont rappelés :

- * réduire la vitesse des véhicules,
- * sécuriser les piétons (création de trottoirs),
- * règlementer le stationnement par la création de places de stationnement inexistantes actuellement,
- * desservir avec sécurité un futur lotissement.

Le coût global des travaux est estimé à un montant total de 103 836,10 € HT auquel il faut ajouter l'option 3-trottoir en enrobé noir : 3 344.00 € HT : soit un montant total estimé à 107 180.10 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Subvention de l'Etat DETR (45 %) : 48 231.04 €
- Autofinancement : 28 949.06 €
- Emprunt : 30 000 €.

*****Avenant au marché d'études et de maîtrise d'œuvre :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant n°2, au marché d'études concernant la réalisation des études d'aménagement et de mise en sécurité de la traverse d'agglomération RD 102 et RD 51 de la commune de Villemoisian signé en janvier 2011, avec Pragma Ingénierie, avec le coût prévisionnel définitif des travaux de l'opération. Pour l'ensemble des travaux, la rémunération allouée pour l'exécution de la mission est établie sur la base d'un coût de travaux définitif de 104 000 € HT, avec un taux de 6,5% soit un montant de rémunération de 6 760 € € HT pour le bureau d'études PRAGMA Ingénierie.

*****Convention d'autorisation-entretien-financement avec le Conseil Départemental :**

Le Conseil Départemental n'ayant pas transmis à ce jour les éléments, le conseil municipal décide de reporter ce sujet à un prochain ordre du jour.

5-Indemnités de fonction des adjoints au maire et des Conseillers Délégués

Pour mémoire :

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires.

Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction, au taux maximal, fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Le maire rappelle que le conseil municipal avait fixé, par délibération du 09/04/2014, des indemnités de fonction à un montant inférieur à ce barème.

Par conséquent, afin de respecter l'enveloppe indemnitaire définie par l'article L 2123-24 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 01/01/2016, de fixer de la façon ci-dessous, les indemnités des Adjoints et des Conseillers Délégués :

- Les indemnités des Adjoints sont, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{ère} Adjointe, Madame ROULEAU Catherine
Indemnité maximale (2) x 72 % (soit 225.80 € brut/mois)

- 2^{ème} Adjointe, Madame FOUGERE Catherine
Indemnité maximale (2) x 72 % (soit 225.80 € brut/mois)

- Les indemnités des Conseillers délégués (Monsieur ROLLAND Thiébaud – Monsieur MOREAU Mathieu) de la façon suivante :
Indemnité maximale (2) x 28% (soit 87.82 € brut/mois par conseiller délégué).

6-Vote des subventions 2016 aux associations

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes pour l'année 2016 :

- Club de l'Amitié	80.00 € (et chauffage gratuit de la salle habituellement facturé).
- JAV football : (Supplémentaire sur justificatif)	800.00 € 200.00 € maximum (pour abris de touche du terrain en herbe)
- APE Animations	900 €
- ASEPV (piscine + fonctionnement) :	1 700.00 €
- Association Aide à Domicile en milieu Rural :	400,00 €
- Association Prévention Routière de Maine-et-Loire :	50,00 €

Le Conseil décide à l'unanimité que chaque facture de l'ALSH de Saint-Augustin-des-Bois soit

validée en séance avant mandatement.

7- Compte-rendu des Commissions

Commission école

Le conseil d'école a eu lieu le 25/02/2016.

Un bilan est donné de cette réunion :

- effectif 2016-2017 : 70 élèves,
- mise en place d'un carnet de liaison entre la garderie et la classe de maternelle,
- TAP : 47 enfants (23 maternelles et 24 primaires),
- prochain goûter partagé avant les vacances d'avril : les parents sont invités à se déguiser,
- projet de conseil d'école pour le cycle 3 (CM1 et CM2) : l'ordre du jour serait réalisé par les délégués et le compte-rendu par les enfants, l'animation serait effectuée par les délégués, l'institutrice et un élu municipal.
- projet d'un carré potager, recyclage des restes de la cantine.
- difficulté à joindre par téléphone le service de la garderie péri-scolaire (message laissé sur le répondeur mais sans suite).
- probabilité d'un arrêt de travail de l'agent en charge de la garderie et de la cantine avant les vacances d'été : nécessité d'anticiper pour prévoir une personne remplaçante (garderie et cantine).

Commission ALSH Le Bois Enchanté

Prochaine réunion le 15/03/2016.

Commission site internet

La commission s'est réunie pour préparer la formation du 01/03/2016 sur le nouveau site internet de la commune : <http://www.villemoisan.mairie49.fr>

Commission Bâtiments

Pour la mise en place de la nouvelle fenêtre à la sacristie, nécessité de faire intervenir un maçon. Des devis vont être demandés à 2 entreprises de maçonnerie.

Commission Environnement

- Au cimetière, les déchets sont déposés en vrac dans la fosse puis l'agent communal doit trier. Le nécessaire pour trier va être mise en place. Ainsi, la fosse servira uniquement pour le compost.
- Sycotm : Concernant le nouveau marché de collectes à signer, les conseils municipaux sont invités à se prononcer sur le mode de collecte du tri sélectif souhaité.
Il est proposé :
 - soit la collecte en points d'apport volontaire (coût estimatif : - 2 € par foyer),
 - soit la collecte en porte à porte (verre et papier seront toujours à déposer aux points d'apport volontaire. Coût estimatif :+ 20 € par foyer).

Après un vote à main levée du conseil municipal :

Choix du porte à porte : 4

Choix de la collecte en points d'apport volontaire : 4

Avis mitigés : 2

8- Questions diverses

Site camping-piscine

Partenariat avec le commerce multi-services

La commune émet un avis favorable au partenariat proposé par Carole BRETAULT, propriétaire du commerce multi-services « Aux P'tits Ruisseaux » à VILLEMOISAN, sur le site du camping-piscine.

En effet, le conseil municipal accepte, pendant les mois de juillet et août 2016:

- D'autoriser Mme BRETAULT à utiliser le local d'accueil du site pour y installer un bar et un snack (activités qui seront exercées chaque jour à partir de 14h30, excepté le lundi jour de fermeture de la piscine),

- De mettre à disposition l'eau et l'électricité à titre gratuit pour ces activités,
- De modifier le jour de fermeture du site camping piscine : fermeture le lundi au lieu du jeudi,
- D'autoriser Mme BRETAULT, pendant la saison 2016 d'ouverture de la piscine, à installer un panneau « Aux P'tits Ruisseaux » sur le bâtiment communal d'accueil du site,
- D'autoriser Mme BRETAULT à utiliser 2 emplacements du camping (installation d'un château gonflable et d'un barnum),
- D'autoriser que la vente de pizza ayant lieu tous les jeudis dans le centre bourg actuellement, soit déplacée ce jour-ci sur le site camping-piscine.

Le projet fait l'unanimité des membres du conseil municipal. Les objectifs principaux sont de dynamiser le site et de soutenir le commerce local.

Aménagement du site

Suite à la demande de la commune, le cabinet Vu d'ici situé à Beaucouzé, va transmettre une proposition financière.

Prochain Conseil : Le lundi 11/04/2016 (vote des budgets).

Dates à retenir :

- 21/03/2016 : préparation des budgets primitifs.

Fin de séance : 23 heures 30.

La secrétaire de séance
Catherine ROULEAU

Le Maire
Michel BELOUIN